

**CONSEIL DE QUARTIER CENTRE-VILLE  
VAULX-EN-VELIN**

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION  
du Mardi 14 Mars 2017 à 19 Heures  
Salle Édith Piaf**

| <b>MEMBRES PRÉSENTS</b>  | <b>INVITÉS / INTERVENANTS</b>   |
|--|---|
| Mme ARMAGANIAN Danielle<br>Mme BADIOU Liliane<br>Mme BEAL Marylène<br>Mme BEN KHIRA Monia<br>Mme BRIAT Maryse<br>Mme DIALLO Hadyatou<br>Mme DUMAS Marie-Thérèse<br>Mme DUMSER Chantal<br>Mme GONIN Chantal<br>Mme KADDOUR-BEY Nora<br>Mme PERDRIX Danielle<br>Mr CHAVASSIEUX Patrick<br>Mr GUILLERMIN-DUMAS Patrice<br>Mr PRALY Daniel<br>Mr SIORAT Michel | Mr MENA Yves ( <i>Chargé de Mission auprès du Cabinet du Maire - Démocratie Participative</i> ) |
|  | <b>PRESSE / MEDIA</b>   |
|  | Mme DESGOUTTES Monique ( <i>Le Progrès</i> )  |
|  | <b>MEMBRES EXCUSÉS</b>  |
|  | Mme STEFANI Marie<br>Mr CAILLOT Thierry   |
|  | <b>MEMBRES ABSENTS</b>  |
|  | Mme MOREL-BONNENFANT Gisèle<br>Mme NKONO Martine<br>Mr HORB Alain<br>Mr PROISY Arnaud           |

**Début de réunion 19 H 00**

**1er PARTIE**

Lors de cette première partie, le Conseil de Quartier Centre-Ville a invité Monsieur Yves MENA, chargé de mission auprès du Cabinet du Maire sur la Démocratie Participative qui englobe différents Conseils mis en place sur la Ville (*Citoyens, Seniors, Quartiers*)

## **01/ CRÉATION DES CONSEILS DE QUARTIERS**

- Les Conseils de Quartiers, au nombre de 8 sur la commune, ont été mis en place par la nouvelle municipalité dès septembre 2014, suite à des assemblées constitutives pilotées par notre Députée/Maire du moment, Madame Hélène GEOFFROY.
- Quatre Adjointes délégués aux Conseils de Quartiers ont été nommés par la Mairie afin de jouer un rôle fédérateur au sein des membres de ceux-ci.
- Ces Conseils de Quartiers sont encadrés par une charte (*voir en annexe*) qui a été signée par les membres, et qui définit le rôle et les champs d'actions de ceux-ci.
- Même si les Conseils de Quartiers sont une émanation directe de la Ville, ceux-ci doivent être totalement libres et indépendants de toute tutelle (*ce sont des espaces démocratiques de libre expression, dans le cadre d'un respect mutuel de leurs membres, en accord avec la charte qui régit la vie de ces Conseils de Quartiers*).

## **02/ RÔLE DES CONSEILS DE QUARTIERS**

- Les membres/habitants ont un pouvoir d'expertise de la vie de leurs quartiers, et peuvent à ce titre déceler des problématiques et proposer des actions spécifiques pour proposer des améliorations éventuelles.
- Ils peuvent ainsi jouer un rôle "d'audit permanent", ce qui peut représenter un formidable outil d'analyse non négligeable pour les différents acteurs de la Ville (*Services Municipaux - Métropole - Police - etc.*).
- Si les Conseils de Quartier n'ont aucun pouvoir de décision, ils peuvent en revanche être consultés sur les décisions affectant le quartier ou la Ville.
- Ils sont un relais consultatif innovant entre les services de la mairie et la population du quartier, sans pour autant en être le représentant, ni de l'un, ni de l'autre.
- Le Conseil de Quartier est un lieu d'informations, de débats et de réflexions sur la vie des quartiers, où on peut y disséquer les projets d'aménagement et d'amélioration de la Ville.

## **03/ INDÉPENDANCE DES CONSEILS DE QUARTIERS**

- Même si les Conseils de Quartiers sont sous la responsabilité directe de la Ville qui les a mis en place, l'indépendance de ceux-ci doit être de mise.
- Les Adjointes délégués aux Conseils de Quartiers ont pour mission au sein de ceux-ci de faire office d'observateur, de facilitateur et d'interface avec la Ville.
- Ils sont les garants de la bonne marche de ces Conseils de Quartiers, en accord avec la charte qui les régit, et doivent si nécessaire recadrer les débats en cas de débordement.
- Toutefois, ils ne doivent pas diriger les Conseils de Quartiers, sous peine d'être taxés de conflit d'intérêt à l'avantage de la Mairie qu'ils représentent et pour qui ils officient.
- Les Conseils de Quartiers, dans le cadre de la Démocratie Participative, doivent être libres d'actions et de paroles vis à vis de l'instance qui les a créés, dans le respect de la charte.
- Ainsi, et en ce qui concerne notre CdQ-CV., cette notion d'indépendance vis à vis de la Ville est très importante, et n'a pas dérogé à cette règle respectée jusqu'ici.
- Toutes nos actions, décisions et débats ont été faits en toute indépendance, sans influence et sans pression de la part de la Ville qui nous a laissé le champ libre (*à travers la position de neutralité de notre propre Adjointe Déléguée qui n'a jamais essayé de nous diriger*).
- La seule ombre à ce tableau idyllique se situe dans le chapitre de la communication et de l'information (*voir chapitre N° 05 plus bas*).

## **04/ LES RÉALISATIONS DU CONSEIL DE QUARTIER CENTRE-VILLE ( CdQ-CV)**

- Depuis sa création, notre CdQ-CV a été régulièrement consulté afin que les habitants (*au travers de notre Conseil*) puissent donner leurs avis sur des sujets plus ou moins importants qui les concernent dans la vie quotidienne (*dans le présent comme dans le futur*).

- L'aspect "généraliste tout azimut" de notre CdQ-CV le met en toute première ligne pour débusquer et traiter depuis 2014 les différentes problématiques relevées sur notre quartier.
- Ce rôle d'expert "à prise directe sur le terrain" lui confère la possibilité de se faire entendre et d'apporter des conseils/recommandations auprès des différentes instances de la Ville et de la Métropole qui doivent percevoir ces informations, non pas comme des critiques ou des remises en cause, mais plutôt comme une collaboration constructive pour le bien-être de la collectivité (*ce qui est finalement le but recherché*).
- Ainsi, la fonction première de notre CdQ-CV qui s'inscrit dans le cadre de la Démocratie Participative s'est pleinement exprimée aux travers des différents sujets traités depuis notre création en 2014 :

#### **A/ Les grands chantiers traités :**

##### **a/ Le nouveau PLU-H. (*Plan Local d'Urbanisme et Habitat*) :**

- Ce sujet a été traité "au pied levé" en 2015, et les conclusions remises fin 2015 ont fait l'objet d'une réunion Inter-Conseils organisée par la Mairie.
- Une synthèse des propositions des 8 Conseils de Quartier a été faite.
- La refonte du nouveau PLU-H devra prendre en compte des diverses prescriptions émises par les Conseil de Quartiers
- La validation des ces prescriptions a été pratiquement accordée en totalité par la Mairie (*qui les ont avalisées à hauteur de  $\pm 95$  %, score plus qu'honorable*).
- Nous attendons avec impatience la validation définitive de ce nouveau PLU-H par la Métropole pour 2017.

##### **b/ Le P.D.U. (*Plan de déplacement Urbain*) :**

- Ce sujet a été traité fin 2015 et les conclusions des différents Conseils de Quartiers rendues début 2016.
- Le CdQ-CV attend le retour des conclusions rendues pour ce P.D.U.

#### **B/ Les sujets d'actualités et de vie quotidienne :**

##### **a/ La sécurité :**

- Cette problématique majeure a été longuement débattue au sein de notre CdQ-CV et a fait l'objet de plusieurs réunions inter-conseils.
- Bon an mal an, des réunions de travail et d'informations sont faites avec les différents acteurs de la Ville (*CdQ-CV - Ville - Police Municipale et Nationale*), sans pour autant noter une amélioration de la situation sécuritaire.
- Il s'agit d'un problème très important qui impacte la vie quotidienne des gens.

##### **b/ La propreté :**

- Ce secteur qui est la "vitrine en première ligne" de notre Ville a fait l'objet de différentes réunions de travail (*CdQ-CV - Ville - Métropole*).

##### **c/ Le commerce :**

- C'est l'une des préoccupations actuelles qui nous inquiète et qui a fait l'objet de plusieurs réunions au sein de la commission commerce de notre CdQ-CV.

##### **d/ L'éclairage public :**

- Les différents et trop nombreux dysfonctionnements de notre éclairage à amené le CdQ-CV à interpellier les services techniques de la Ville à plusieurs reprises.

##### **e/ Les espaces verts :**

- La notion d'espaces verts qui qualifie notre Ville souffre d'un manque évident d'entretien et de suivi, ce qui a été relevé maintes fois par notre CdQ-CV.

##### **f/ L'urbanisme et les programmes immobiliers :**

- Ce secteur très important qui n'était pas maîtrisé dans le passé (*avec la loi des promoteurs à la clé*) à engendré un déséquilibre important entre la prolifération de l'habitat collectif (*à dominante sociale*) et les structures d'accueils inexistantes et non projetées (*absence d'équipement scolaire et sportif, commerce, sécurité, etc.*).

- Notre CdQ-CV. a été plusieurs fois consulté sur les programmes immobiliers en cours de réalisation ou en prévision afin de donner la parole aux habitants et de conforter ou d'infléchir ceux-ci dans l'intérêt de la collectivité.
- Ces consultations ont permis de modifier ou même d'annuler certains projets immobiliers qui ne présentaient pas une adéquation avec les nouvelles orientations de la Ville en matière d'urbanisme définies par le nouveau PLU-H.

## **05/ LA COMMUNICATION ET L'INFORMATION DES CONSEILS DE QUARTIERS**

### **A/ Rubrique Conseils de Quartiers sur le site internet de la Ville**

- Ce sujet maintes fois évoqué avec la Ville reste l'une des frustrations de notre CdQ-CV. qui souffre d'un manque évident de visibilité auprès des habitants.
- Malgré nos multiples demandes à ce sujet, rien n'a été fait pour valoriser le travail des Conseils de Quartiers qui reste toujours obscur auprès des vaudais.
- Selon l'article 11 de la charte des Conseils de Quartiers, les comptes-rendus de nos réunions auraient dû apparaître sur le site internet de la Ville dédié à la Démocratie Participative, ce que nous attendons depuis le début de l'existence de nos Conseils de Quartier dès 2014 (*voir ci-dessous*) :

*Extrait du compte-rendu de la réunion du CdQ-CV. du 07/02/2017 - N° 2017-0207*

#### **05/ RUBRIQUE CONSEILS DE QUARTIERS SUR LE SITE INTERNET DE LA VILLE**

- Force est de constater que rien ne bouge à ce sujet, malgré nos différentes demandes.
- La consultation de cette rubrique (*via le volet Démocratie Participative sur le site internet*) ne fait pas apparaître la totalité du travail effectué par nos différents Conseils de Quartiers, avec tout au plus un saupoudrage dérisoire et une offre éparse de quelques comptes-rendus :
 

|                           |  |
|---------------------------|--|
| - Centre-Ville            | : 4 Comptes-Rendus ( <i>sur 40 depuis 2014</i> ) |
| - Grand Mas               | : 0 Comptes-Rendus                               |
| - Village                 | : 7 Comptes-Rendus                               |
| - Petit Pont/Grappinière  | : 4 Comptes-Rendus                               |
| - Pont des Planches       | : 1 Comptes-Rendus                               |
| - Ecoin Thibaud Verchère  | : 0 Comptes-Rendus                               |
| - Vaulx Sud Dumas/Genas   | : 1 Comptes-Rendus                               |
| - Vaulx Sud La Côte /Tase | : 1 Comptes-Rendus                               |
- A quand la mise en place d'une véritable rubrique "démocratiquement participative" qui avait été promise (*se référer à la charte des Conseils de Quartiers*), et qui n'est pas mise à exécution jusqu'à ce jour.
- Malgré toutes les réticences et objections émises par la Ville, nous insistons à ce que notre travail soit visible de tous (*même si celui-ci est parfois maladroit, du moment qu'il soit dans la correction et la décence*), sous peine de se sentir véritablement censuré !

- Ainsi, nous réitérons cette demande que nous qualifierons de légitime en espérant être enfin entendu sur ce point de divergence.

### **B/ Plaquette d'information sur les Conseils de Quartiers**

- Cette plaquette qui devait être diffusée en fin d'année 2016 (*Octobre/Novembre*) est toujours en stand-by (*voir le projet ci-dessous*) :

*Extrait du compte-rendu de la réunion du CdQ-CV. du 11 /10/2016 - N° 2016-1011*

#### **04/ INTERVENTION DE MME D. N.**

- Rattachée au Service de la Communication de la Ville, son rôle consiste à promouvoir les Conseils de Quartiers auprès de la population vaudoise.
- Elle à en charge le projet d'établir une plaquette mettant en valeur le travail effectué par les Conseils de Quartier.
- Ce document sera diffusé pour la fin du mois d'Octobre, ou début Novembre.
- Une liste des sujets importants qui ont été traités par notre Conseil de Quartier Centre-Ville est

dressée et concerne tout particulièrement :

- **La sécurité et la tranquillité** : Ce sujet des plus préoccupant à fait l'objet d'une réunion Inter-Conseils de Quartiers le 03/05/2016 .  
Selon la quasi majorité absolue des membres des divers Conseils de Quartiers, et suite à cette réunion inter-Conseils, c'est actuellement le problème majeur sur notre commune, qui devra être traité en priorité.
- **La propreté** : Ce poste est régulièrement mis à l'indexe, avec toutefois certaines améliorations. Des réunions "en marchant" ont été effectuées avec les différents acteurs (*Mairie, Métropole et Conseils de Quartiers*).
- **Le PLU-H** : Les recommandations des différents Conseils de Quartiers ont été acceptées à ± 95 % par la Municipalité, et ce Plan Local d'Urbanisme et de l'Habitat devra, après validation de la Métropole, prendre effet fin 2016, début 2017.
- **Le PDU** : Ce Plan de Déplacement Urbain doit prendre en compte les recommandations des Conseils de Quartiers; et devra être adopté pour mi-2017.
- **La communication** : C'est le sujet sensible par le manque de visibilité du travail effectué par les Conseils de Quartiers.
- Le Conseil de Quartier Centre-Ville ne peut qu'adhérer à ce projet de plaquette, qui viendra conforter son rôle et son travail de réflexion, pour le bien commun de la Ville.

- Nous sommes toujours dans l'attente de la diffusion de celle-ci, ce qui avait été prévu suite au travail de concertation avec la Chargée de Mission en date du 11 Octobre 2016.
- A l'époque, nous avons totalement soutenu cette initiative qui allait dans le sens de nos souhaits de promotion, pour finalement constater qu'à ce jour, ce travail de communication était toujours en gestation !

## **06/ LES ATTENTES DU CONSEIL DE QUARTIER CENTRE-VILLE**

- Nous attendons que notre investissement à travers le travail et les réflexions que nous faisons mensuellement soient reconnus, et que le suivi des affaires en cours nous soit communiqué de manière régulière.
- Il y a encore trop d'inertie dans le traitement des problématiques évoquées tout au long des années, et nous sommes le plus souvent laissés sans réponse, dans l'ignorance des éventuels traitements apportés à nos demandes.
- Ce manque de retour d'informations est plus que décourageant, et nous amène à douter du bien fondé de nos actions et réflexions qui nous semblent laissées pour "lettres mortes".
- Par ailleurs, et c'est hélas notre ressenti, nous ne voulons pas que nos actions soient perçues négativement par les différents services de la Ville, comme cela semble être pour le moment.

## **07/ EN CONCLUSION**

- Malgré certains balbutiements consécutifs à la jeunesse de notre CdQ-CV. et globalement, il est force de constater la détermination et la cohérence de celui-ci, qui à travers ses membres continue à "besogner" sans baisser les bras, malgré les attentes qui ne sont pas toujours réalisées.
- Sur près de 3 années d'existence, les membres du bureau issus de divers horizons ont su préserver la cohérence de l'équipe du bureau en place, en pratiquant la tolérance, le respect et la liberté de parole des uns et des autres.
- Même si il est un pompeux de le dire, il faut toutefois souligner qu'il y a peu d'exemple de participation démocratique telle qu'elle existe en notre CdQ-CV. qui réuni mensuellement une vingtaine de participants, sans heurt, sans vague et sans problème interne notables.
- Cette richesse, équilibre bien fragile, doit-être sauvegardée, et même encouragée par une plus étroite collaboration avec les différents acteurs de la Ville qui doivent percevoir en nous non pas des "redresseurs de torts", mais plutôt des "coopérateurs avertis".
- La mise en place d'un tel dispositif démocratique doit être conforté.

## 2ème PARTIE

### **01/ ÉMARGEMENT DES MEMBRES DU BUREAU**

- Émargement de la liste des présents du 14/03/2017.
- Rappel : Il est demandé aux membres de prévenir le bureau de leur absence aux réunions par e-mail ou par téléphone.

### **02/ REMISE DES DOCUMENTS**

- Compte-rendu de la réunion du Conseil de Quartier Centre-Ville du 07/02/2017.
- Un exemplaire du Vaulx-en-Velin-Le-Journal N° 150 & 151.
- Article du Progrès du 12/03/2017 sur notre CdQ-CV.
- Programme "A Vaulx Jazz"

### **03 RÉUNION AVEC LE SERVICE COMPTABILITÉ DE LA VILLE**

- Étaient présents à cette réunion de travail :
  - Mme Marie STEFANI (*Trésorière du CdQ-CV.*)
  - Mme Liliane BADIOU (*Coprésidente du CdQ-CV.*)
  - Mme Messaouda KHELAF (*Démocratie Locale - Gestion Budget des CdQ*)
  - Mr Patrice GUILLERMIN-DUMAS (*Coprésident du CdQ-CV.*)
  - Mr Michel SIORAT (*Secrétaire du CdQ-CV.*)
- L'objet de cette réunion avait pour but de dissiper un léger désaccord au sujet du suivi des budgets alloués au CdQ-CV.
- N'ayant pas communication des factures des frais engagés pour notre CdQ-CV., il était jusqu'ici quasiment impossible pour notre trésorière de suivre notre propre comptabilité.
- Malgré nos multiples demandes faites dans le passé, afin d'obtenir le double des pièces comptables, nous avons des-lors reçu pour toute réponse qu'une fin de non recevoir
- Suite à notre entrevue de ce jour, il a été convenu que nous serons finalement destinataires (*avec un délai plus ou moins long d'acheminement et de traitement*) des photocopies des factures concernées sur les frais de fonctionnement.
- En tenant compte des longs délais de traitement, il nous est conseillé d'engager les dépenses de l'année en cours au plus tard :
  - Pour le budget de fonctionnement (5 000 €) : Avant septembre de l'année en cours (*Il n'y a pas de glissement des engagements et des crédits d'une année sur l'autre, et le solde est définitivement perdu pour le CdQ-CV.*)
  - Pour le budget d'investissement (30 000 €) : Il n'y a pas de date buttoir (*Il y a glissement des engagement et de leurs crédits sur l'année suivante.*)Par contre, si il n'y a pas eu d'engagement dans l'année en cours, les sommes non allouées sont définitivement perdues pour le CdQ-CV.
- Nous devons remercier de l'accueil qui nous a été réservé par Mme Messaouda KHELAF qui a su nous expliquer avec patience les contraintes comptables qui sont celles des Services Financiers.
- La trésorière du CdQ-CV. va enfin pouvoir suivre la comptabilité interne avec les copies des pièces comptables qui lui seront fournies.

### **04/ RÉNOVATION DU 5.C. (Centre Culturel Communal Charlie Chaplin)**

- Ce sujet a été évoqué lors de la réunion du 11 Octobre 2016, avec pour proposition unanime de contribuer financièrement à l'éclairage extérieurs par spots du bâtiment, en complément de la réfection des panneaux en verre de la façade (*voir ci-dessous l'extrait du 11/10/2016*).

**13/ REMISE EN ÉTAT DU 5.C. (Centre Culturel Communal Charlie Chaplin)**

- Le coût de remise en état des extérieurs de ce Centre Culturel représente une dépense de 50 000 € budgété par la Mairie.
- La participation du Conseil de Quartier Centre-Ville sur l'enveloppe de 30 000 € (*dotation 2016*) concerne l'éclairage extérieur (*pour une mise en valeur de cet édifice de nuit*).
- La mise en place de spots extérieurs pour éclairer la façade devra être chiffrée par les Services Techniques de la Ville.
- Le Conseil de Quartier Centre-Ville statuera ultérieurement sur le devis présenté, avant la fin de cette année, afin d'engager le coût de cet éclairage.

- Les travaux concernant la réfection des panneaux extérieurs en verre (*qui ceinturent en partie haute la façade circulaire*) sont maintenant terminés.
- Notre proposition du 11 Octobre 2016 d'engager notre budget d'investissement pour la mise en valeur de nuit par un éclairage extérieur par spots (*sur l'enveloppe d'investissement de 2016 à hauteur de 30 000 €*) a été finalement déclinée, et ces travaux ne se feront pas pour le moment.
- L'équipe du CdQ-CV. est désappointée par ce refus qui nous ramène à la case départ au sujet de l'engagement du budget d'investissement qui, par ce refus est irrémédiablement perdu pour l'année 2016 !

**05/ PROJET DE VISITE DES SERRES DE LA VILLE**

- Nous devons prévoir une date pour faire cette visite
- Nous proposons d'obtenir une date pour Septembre/Octobre 2017, à la convenance du service des espaces verts qui nous confirmera leur accord.

**06/ RAPPEL DU CALENDRIER DE NOS PROCHAINES RÉUNIONS 2016 / 2017**

- Les réunions se feront comme d'habitude en salle Édith Piaf à 19h00.

| Début 2017      |
|-----------------|
| 12 Avril 2017   |
| 09 Mai 2017     |
| 13 Juin 2017    |
| 04 Juillet 2017 |

- Toute modification de ce calendrier fera l'objet d'une communication préalable auprès des membres du bureau.

---

**Fin de la Réunion à 22 h 00**

---

**Secrétaire de séance : M. SIORAT**  
**Rédacteurs : P. GUILLERMIN-DUMAS & M.SIORAT**



DEMOCRATIE LOCALE ET CITOYENNETE

CHARTRE DES CONSEILS DE QUARTIER  
VILLE DE VAULX EN VELIN JUIN 2014

L'objectif de cette charte est de définir les principales règles de fonctionnement des Conseils de Quartiers conformément au cadre des lois existantes, et notamment de la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, notamment l'article L.2143-1.

**Motifs**

Il est nécessaire que la démocratie représentative soit complétée et enrichie par des modes de démocratie participative. Le développement de la démocratie de proximité donne à chacun les moyens de s'exprimer et contribue à la constitution d'espaces de concertation entre les citoyens et leurs élus. Etre citoyen, c'est avoir le droit de Cité. C'est être partie prenante de ce qui s'y décide. Améliorer le bien commun et le vivre ensemble doit être l'affaire de tous.

**Préambule**

Toutes les questions d'intérêt général sont abordées dans les Conseils de Quartier.

Les Conseils de Quartier reposent sur :

- la reconnaissance de l'intérêt de tous (habitants, élus, associations, professionnels, institutions...) à l'approfondissement de la démocratie ;
- la possibilité de définir collectivement, au-delà des intérêts personnels, l'intérêt du quartier et de la ville et de monter des projets s'y référant ;
- la nécessité d'un débat égalitaire entre tous les participants du Conseil sur la base des informations utiles et des formations éventuellement nécessaires.

Les acteurs de la démocratie participative :

- les habitants d'un quartier sont légitimes pour s'exprimer, proposer leur expertise et participer à l'élaboration de projets.
- les élus sont légitimes pour définir des objectifs, tenir les engagements et décider dans l'intérêt général.
- Les techniciens sont légitimes pour étudier et accompagner.

Page 01

La présente charte prévoit la création et le fonctionnement de 8 Conseils de Quartier :

- 1- Village
- 2- Grappinière – Petit Pont
- 3- Grand Mas
- 4- Centre-Ville
- 5- Pont des Planches
- 6- Ecoin – Thibaude - Verchères
- 7- Vaulx Sud La Côte - Tase
- 8- Vaulx Sud Dumas - Genas

**Article 1 : Les enjeux de la démocratie de proximité**

Les conseils de quartier sont des lieux de participation des citoyens à l'animation quotidienne de la cité, à sa gestion et à son évolution. Ils permettent aux habitants d'être acteurs de la vie des quartiers et d'intervenir dans les choix répondant aux besoins sociaux, culturels, d'aménagement, d'équipements...

Avec la création des Conseils de Quartier, la volonté partagée de tous est affirmée de :

- Associer la population à l'action publique locale,
- Renforcer le lien de confiance entre les élus et la population, entre le citoyen et la politique,
- Favoriser la pratique de la citoyenneté et instaurer de nouvelles formes de participations,
- Etablir des relations de proximité régulières dans les quartiers,
- Développer le dialogue et les échanges directs avec les adjoints de Quartier.

**Article 2 : Participation volontaire**

Toutes les personnes habitant le quartier ou bien y travaillant (ou représentant une institution, une fondation, une association fortement impliquées) sont invitées à une première réunion publique dite Assemblée Constitutive lors de laquelle le Conseil de Quartier est formé parmi les volontaires. Le Conseil de Quartier se réunit une fois par trimestre au moins. Ses réunions sont publiques. Il peut, par ailleurs, initier toutes réunions, publiques ou non, spécifiques ou générales.

Page 02

**Article 3 : Rôle des Conseils de Quartier**

Le Conseil de Quartier est force de propositions en termes d'initiatives concernant des actions territoriales du quartier. Il est consulté sur tout projet concernant la vie et l'avenir du quartier. Il donne son avis sur les grands projets de la ville et y est associé.

Les Conseils de Quartier sont des instances où des habitants, sous le regard de la population :

- Font des propositions d'actions sur les quartiers,
- Se saisissent de tous les sujets qui intéressent le quartier et ont accès à toutes informations utiles. Ils peuvent aussi être saisis par la ville,
- Elaborent des projets, à leur demande ou à celle de la municipalité, sur tout sujet concernant le quartier mais aussi la ville, et suivent l'avancement de ces projets,
- Développent ou restaurent les liens sociaux dans les quartiers en assurant des solidarités concrètes et en animant la vie citoyenne du quartier par l'information et le débat menés sous des formes diverses,
- Développent le partenariat sur le quartier (les écoles, les centres sociaux, les organismes d'HLM, les administrations publiques diverses, le secteur économique, les commerçants...)
- Interpellent les élus et l'administration municipale,
- Participent, à part entière, à la réflexion sur le développement et l'aménagement global du territoire du quartier et font des propositions aux institutions impliquées.

Il ne s'agit pas, pour ces Conseils, de remplacer les organes légitimes de décision que sont le Conseil Municipal ou les instances existantes comme, par exemple, les conseils d'administration de centres sociaux. Il s'agit de proposer, interroger, conseiller, jouer un rôle de lien, parfois de médiation. Il ne s'agit pas non plus de doubler les comités ou associations de quartiers existants qui conservent tout leur rôle indispensable de représentation des intérêts et de revendication ; il s'agit pour eux de dégager les solutions possibles et d'en suivre les réalisations. Il ne s'agit pas de régler des problèmes personnels, quelle qu'en soit la légitimité, mais de conduire une dynamique de projets collectifs.

Une attention particulière sera portée sur les actions et réflexions menées par le Grand Lyon (puis la Métropole) et la Région dans le cadre de la participation citoyenne.

Page 03

**Article 4 : Composition du Conseil de Quartier**

Tous les habitants du quartier, âgés de seize ans et plus, peuvent faire partie du Conseil de Quartier. Il est ouvert aux personnes qui habitent et/ou travaillent dans le quartier, sans condition restrictive de nationalité, d'inscription sur les listes électorales, d'âge ou de sexe. La volonté étant de tendre vers la parité hommes/femmes.

Si le nombre de volontaires pour être membre du Conseil de Quartier est supérieur à 50 personnes, un tirage au sort est effectué.

Les élus du conseil municipal, autre que l'Adjoint au Maire coprésident de droit, peuvent assister aux assemblées plénières (constitutives, ordinaires, extraordinaires) et participer aux initiatives, aux réunions d'information, de bilan... Ils ne peuvent pas siéger dans les instances décisionnaires du Conseil de Quartier et n'ont pas de voix délibérative.

Les membres du conseil de quartier s'obligent à participer, avec une relative assiduité, aux activités et réunions organisées sous peine d'être remplacés par décision du bureau.

**Article 5 : Renouvellement des Conseils de Quartier**

Le renouvellement des membres du Conseil de Quartier se fait tous les 3 ans. Il n'a pas lieu simultanément avec l'élection municipale et respecte un délai de 6 mois au minimum.

Tous les habitants du quartier sont invités aux réunions de renouvellement.

**Article 6 : Fonctionnement des Conseils de Quartier**

L'élection du Conseil de Quartier se déroule à bulletin secret à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second tour. Après une Assemblée constitutive ou de renouvellement, le Conseil de Quartier se réunit pour être son Président – Habitant et pour former son bureau.

Le Conseil de Quartier est coprésidé par un habitant (Président Habitant – PH) et un représentant de droit de la municipalité l'Adjoint de quartier concerné (Président Elu – PE). Les Présidents Habitants sont élus, pour trois ans, par le Conseil de Quartier et parmi ses membres.

Les Conseils de Quartier peuvent être amenés à intervenir au Conseil Municipal, avec son accord, sous la forme d'une présentation d'un sujet ou d'une question posée.

Page 04



#### **Article 7 : Le Bureau**

Le Président – Habitant et le Président Elu sont membres de droit du bureau. Le nombre de représentants au bureau est de 9 à 15 conseillers (yc PE et PH). Si le nombre de volontaires pour faire partie du bureau est supérieur à 15, un tirage au sort est effectué.

Le rôle du bureau est le suivant :

- Il convoque les réunions (du Conseil de Quartier comme toutes les assemblées, les réunions d'informations ou thématiques qui se déroulent sur le quartier),
- Il fixe les ordres du jour des réunions,
- Il remplit le rôle d'interface avec la mairie (fiches-réponses avec les services municipaux),
- Il assure l'information des habitants (comptes-rendus, bulletins, ...)
- Il suit la mise en place et la réalisation des projets.
- Il décide du remplacement d'un membre du Conseil (suite à une démission ou à une longue absence sans raison par exemple) et assure le remplacement parmi les membres volontaires initiaux ou parmi de nouveaux volontaires.

#### **Article 8 : Les groupes de travail**

Le Conseil de Quartier peut constituer des groupes de travail sur les thèmes proposés par lui-même et/ou par les habitants. Des techniciens des services municipaux ou du Grand Lyon peuvent y être associés pour mener une réflexion et prévoir une programmation d'actions à partir des thèmes correspondant aux domaines d'études et de compétences du Conseil de Quartier.

#### **Article 9 : Compétences d'études et d'avis**

Le Conseil de Quartier peut émettre un avis et faire des propositions dans les domaines suivants :

- Urbanisme (architecture, transport, art dans la ville, logement...)
- Voirie (trottoirs, circulation, signalisation, éclairage public, ...)
- Environnement (espaces verts, cheminements piétons, cours d'eau...)
- Tranquillité publique
- Equipements communaux, espaces culturels, sportifs et de loisirs,
- Vie culturelle,
- Animation du quartier,
- Propreté et embellissement,
- Citoyenneté.

#### **Article 10 : Moyens**

La municipalité met à disposition des Conseils de Quartier les moyens utiles pour mener leurs missions :

- Des équipements publics de proximité pour la tenue des réunions,
- Des formations utiles,
- Une aide technique des services municipaux et/ou de spécialistes indépendants,
- Une aide à la réalisation des projets (expertises, évaluations),
- Un local de proximité dans les quartiers pour les permanences, rencontres et rendez-vous
- Du personnel affecté en fonction des besoins (chargé(s) de projets, assistants, etc...).

Les objectifs, les engagements, le fonctionnement des Conseils de Quartiers sont suivis par les Adjoints de quartier, qui veillent à l'application de la présente Charte et au respect des règles républicaines.

Un budget annuel destiné aux initiatives, aux interventions, aux réalisations de proximité est affecté à chaque Conseil de Quartier pour répondre aux demandes et aux choix d'actions de terrain décidés et validés par le Conseil de Quartier. Le montant de ce budget est établi, par la Municipalité, équitablement pour chaque Conseil de Quartier. Il est cependant susceptible de variation selon le dynamisme, les besoins, la particularité de tel ou tel quartier.

#### **Article 11 : Communication – Information**

Les comptes-rendus des travaux du Conseil de Quartier seront diffusés à l'ensemble des habitants du quartier (à minima sur le site web de la ville). Des informations régulières seront données dans le journal municipal.

Une page web destinée aux Conseils de Quartier sera créée.

Chaque Conseil de Quartier peut définir et conduire sa communication en fonction de sa propre activité.

*Un règlement précisera certaines modalités de fonctionnement.*